



LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION BIOLOGIQUE DU CANADA

**N.B. Le compte-rendu de la rencontre du 25 mai a été révisé:**

Le secteur biologique du Nouveau-Brunswick a demandé au Département de l'agriculture et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick (DAANB) de concevoir et d'implanter une réglementation provinciale sur les produits biologiques et le DAANB évalue actuellement cette requête.

**Notes sur la rencontre du Comité de liaison du BBC du 8 juin 2009**

Présents: Betsy Hui (ACAS), Gunta Vitins (Sunopta), Gordon Nodge (COCC), Rochelle Eisen (COABC), Stephanie Wells (OTA), Sherry Casey (Loblaws), Keith Mussar (IE Canada), Dag Falck (Nature's Path), Nicole Boudreau (OFC/FBC), Julie Belzile (FBQ), Matthew Holmes (OTA), Ted Zettel (OCO/OFC), Priscilla Reimer (MOA), Dave Lockman (Procert), Arnold Taylor (OFC/FBC), John Hollinger (OMAFRA), Dawn Robinson (Kraft), Jennifer Jamieson (AAFC), Weronika Ziomek (Egg Farmers of Canada), John Henning (Université McGill), Claire Hanlon-Smith (gouv. de la Nouvelle-Écosse), Deb Foote (ACAS), Mauricio Bobadilla (Sobeys), Kristen Wasylenchuk (OPAM).

Bureau du BBC: Elizabeth Corrigan, Michel Saumur, Valeriya Staykova  
MAECI: Louise Burden

**Règlementation** – Le BBC est confiant que le Règlement soit publié d'ici deux semaines. La date de publication ne sera pas ce samedi (13 juin). Le sujet délicat de la certification des produits destinés au marché de l'exportation sera abordé dans le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation. Toute question peut être adressée à Michel Saumur (613-773-6218) ou à Elizabeth Corrigan (613-773-6221).

**Norme et LSP** - Anne Caron, de l'ONGC, a envoyé les bulletins de vote. Tous les membres votants doivent faire parvenir leurs votes d'ici le 2 juillet, à la date de clôture du scrutin. L'ONGC a l'intention de compiler les résultats le plus rapidement possible; les échéances doivent donc être respectées.

**Organismes de vérification de la conformité (OVC)** – Valeriya Staykova annonce que les cinq OVC - CAEQ/CARTV, SCC, COABC, IOAS et DAP – ont signé l'entente avec le BBC; le BBC prévoit signer l'entente d'ici le 22 juin et publiera la liste des OVC et des organismes de certification accrédités d'ici le 30 juin.

Les organismes de certification qui sont actuellement accrédités par les OVC qui ont signé l'entente avec le BBC seront fort probablement inscrits sur la liste officielle qui sera publiée d'ici le 30 juin. Le BBC travaillera de concert avec les OVC pour implanter le Règlement. Il est difficile

de prévoir la nature des problèmes qui seront générés par la mise en force du Règlement; le BBC planifiera des séances de formation si cela s'avèrait nécessaire.

Les substances qui sont actuellement soumises au vote seront acceptées dès que les résultats du scrutin seront dévoilés. D'ici là, les organismes de certification doivent se conformer à la norme telle que publiée. Après le 30 juin, toute certification demeurera valide jusqu'à sa date de renouvellement.

Les questions relatives à l'import-export doivent être soumises par écrit au BBC.

**Entente d'équivalence** – Les représentants du NOP et du BBC négocient activement et le BBC fera une annonce à l'exposition *All Things Organic* de Chicago. La formulation de cette annonce est en préparation.

Le BBC attend que l'UE soumette son analyse des écarts critiques entre les normes canadienne et UE.

**Téléconférences du BBC** – Le BBC a mis en place les téléconférences avec le secteur il y a plus de deux ans. Comme le *Règlement sur les produits biologiques* sera fort probablement mis en force le 30 juin, le BBC se demande si les téléconférences doivent se poursuivre une semaine sur deux. Les participants répondent sans hésiter que les appels doivent continuer au moins pour les six prochains mois car l'implantation du Règlement générera de nombreuses questions. Michel Saumur désire poursuivre les rencontres en en modifiant l'agenda. Les questions ou les scénarios devront être soumis à l'avance par courriel, seront discutés lors des téléconférences puis insérés dans un répertoire de Questions et Réponses pour assurer l'uniformité des informations transmises au secteur.

Le logo canadien sera autorisé sur les produits certifiés conformes au Régime Bio-Canada (RBC) par des certificateurs accrédités par le RBC. Le logo pourra aussi être apposé sur les étiquettes des produits certifiés sous la norme NOP si une entente d'équivalence est établie. Les produits certifiés uniquement sous les Normes biologiques de référence du Québec ne pourront afficher le logo canadien. Le Régime Bio-Canada prévaut pour les produits vendus sur les marchés interprovinciaux ou internationaux. Le fichier graphique du logo sera distribué par les OVC et les organismes de certification. Les exploitants n'auront pas à déposer une demande auprès du BBC pour l'obtenir.

Michel ne peut pas confirmer s'il y aura un nouveau logo.

Prochaine rencontre : **lundi le 22 juin à 13h HAE**

Les numéros à composer: 1-866-646-2080; le mot de passe: 2217165.